

non pas sous l'ancien régime, mais de ce qu'a fait le Reform Party en Angleterre. Cela revêt une certaine importance, pour montrer que quoi qu'il en soit, en toutes choses j'ai agi à juste titre. La Chambre se rappellera la grande bataille, voire la quasi-révolution, qui a marqué l'adoption du Reform Bill en Angleterre. Eh bien, monsieur l'Orateur, et c'est assez troublant, le Reform Party de là-bas, qui devait assainir le climat politique, ceux-là mêmes qui allaient stopper les anciens marchands de circonscriptions électorales urbaines n'ont pas hésité à dépenser de l'argent au cours des élections. Ils ne faisaient pas confiance à l'excellence des mesures qu'ils proposaient, à la justesse de leur cause, tant et si bien qu'avant l'époque du Carlton Club et du Reform Club, dont on a récemment tant parlé, le Reform Party avait un trésorier, et à qui pensez-vous qu'on ait confié ce poste? Au créateur et au destructeur de la coterie des Whigs, Edward Ellice.

Or, Edward Ellice était l'homme qui avait créé le gouvernement whig. Il était membre du gouvernement et agissait à titre de whip du parti, et c'était lui qui s'occupait normalement de prendre les dispositions nécessaires au sujet des élections. Toutefois Edward Ellice était un homme incapable de faire la moindre chose pour laquelle il ne se serait pas estimé justifié d'agir. Tout homme ayant connu ce très honorable député, sachant quelle grande influence il a eue sur l'histoire de son pays, saurait que Edward Ellice était peut-être plus à même de tirer les ficelles et de conclure des ententes pour le Reform Party que lord John Russell lui-même.

Permettez-moi de vous raconter une petite anecdote à son sujet. Quand j'étais enfant, je le connaissais, il m'a souvent raconté des histoires de ce genre. En 1834, il se trouve qu'il existait un comité sur la responsabilité de la Cour. M. Daniel O'Connell en était le président, et il était ressorti à la suite de cette enquête, qui concernait le siège d'un député, que lord Westham avait obtenu 500 livres de M. Ellice, secrétaire du Trésor, afin d'appuyer le candidat libéral. M. O'Connell s'estimait tenu d'en faire état à la Chambre et il a donc déposé une motion de censure contre M. Ellice. Celui-ci a démissionné, et je vais vous lire ce qu'il a dit. À l'époque où il a fait cette allocution, il était secrétaire de la Guerre; au moment où il avait dépensé cet argent il était secrétaire du Trésor. C'était un homme important au sein du gouvernement, et il aurait pu devenir ministre du Cabinet, sauf que, comme chacun qui connaît l'histoire de cette époque en est bien conscient, il n'aurait pas accepté ce poste. Il était l'homme qui avait organisé les choses pour les Whigs, et il était accusé d'avoir utilisé les fonds du service secret au cours d'élections, tout comme, soit dit en passant, cela m'est arrivé il n'y a pas longtemps.

Le très honorable député a alors cité un extrait d'une allocution de M. Ellice, volume 27, *Mirror of Parliament*, et il a dit : « Je vais citer sir Charles Buller. Sir Charles Buller était le chef et le porte-étendard des Philosophical Radicals d'Angleterre. Ils formaient un parti à eux et tentaient de greffer leurs principes sur la vie politique de ce pays et, bien qu'ils n'y soient pas parvenus, ils ont quand même réussi à planter de bonnes graines dont nous voyons les résultats aujourd'hui. Moi, qui n'étais qu'un jeune garçon, je me souviens de lui et je me souviens de la bonté avec laquelle il parlait

politique avec moi. Et je suis certain qu'il n'aurait soutenu la cause du Parti libéral par aucun moyen répréhensible. »

Le très honorable député a cité un extrait de l'allocution susmentionnée. On accusait M. Ellice d'avoir dépensé de l'argent provenant du fonds du service secret; mais quand M. Ellice s'est levé pour dire qu'il n'avait pas dépensé d'argent provenant du fonds du service secret, et que même si d'importantes sommes lui avaient été confiées en vue des élections, aucune somme n'avait été abusivement obtenue, la Chambre a passé outre sans prendre la moindre mesure, bien que M. O'Connell ait appuyé la motion avec toute sa grande éloquence et compétence.

Dans les journaux, on a rapporté que j'ai dit un jour qu'aucun montant n'avait été dépensé par le gouvernement pour les élections, et en réponse à l'accusation, j'ai demandé à M. Kidd, sur la tribune populaire à Perth-Sud, si de l'argent avait été dépensé pour son élection, il a dit que non, et rien n'est plus vrai.

Monsieur, l'argent dépensé par le comité, dont je faisais partie, l'a été sans aucune intention de mettre en danger le siège de qui que ce soit. (*Acclamations ironiques de l'opposition, et acclamations des banquettes ministérielles.*) Je déclare sans hésiter, qu'autant que je sache, pas une seule pièce qui m'a été confiée n'a été dépensée à mauvais escient ou contrairement à la loi. Si c'est le cas, le tribunal électoral du pays va trancher cette question, et, si je comprends bien, aucun tribunal électoral n'a pu prouver que des dépenses inappropriées avaient été engagées. (*Acclamations.*) Je dis sans hésiter, je le dis de mon siège à titre de député, que des fonds ont été distribués dans le but de combattre l'argent par l'argent, le feu par le feu, l'influence par l'influence, et nous avons été supplantés par les honorables messieurs d'en face. (*Vives acclamations.*)

Je dois faire une autre observation avant de me rasseoir. Le gouvernement n'a jamais, à ma connaissance, confié le moindre contrat à sir Hugh Allan. (*Acclamations.*) Nous ne lui avons jamais confié le moindre contrat par lequel il aurait exercé une influence prépondérante. Nous avons constitué un comité de 13 hommes, choisis soigneusement et laborieusement, dans le but de s'assurer que sir Hugh Allan n'exerce pas d'influence indue. Nous avons promis, et nous avons tenu parole, qu'aucun membre du conseil d'administration ne détiendrait plus de 100 000 \$ de l'actif, qu'aucun homme ne devrait avoir le moindre intérêt dans le contrat, ce qui n'était naturellement que les dispositions ordinaires d'une charte de constitution en corporation. (*Acclamations.*)

Or, monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une autre chose à dire à ce propos. Je vous la soumets. Treize membres, sir Hugh Allan et d'autres, étaient constitués en corporation par cette charte. Cette charte — examinez-la, emportez-la chez vous. Y a-t-il le moindre pouvoir, le moindre privilège ou le moindre avantage qui soit accordé à sir Hugh Allan par cette charte qui n'a pas été également accordé aux 12 autres? (*Acclamations.*) On ne prétend pas que l'un ou l'autre des 12 autres ait versé de l'argent pour occuper son poste. On ne prétend pas que ces messieurs aient fourni autre chose que ce que leur dictait leur propre conscience. (*Acclamations.*) On ne peut nommer un seul de ces 13 hommes qui aurait eu un avantage sur les